

Les modalités de soutien Ecocert

Qui peut en bénéficier ?

Les organismes éligibles sont les associations loi 1901 ou les structures ayant pour objectif la protection de l'environnement ou la sensibilisation aux causes environnementales. Nous souhaitons accompagner ces entités pour des projets concrets. Agir sur le terrain est notre priorité.

Les caractéristiques des projets privilégiés :

- Les projets devront tous être en lien avec la protection de l'environnement ;
- Ils pourront prendre différentes formes :
 - o Actions de sensibilisation et d'information
 - o Projets éducatifs
 - o Actions concrètes (reboisement, actions en faveur de la protection animale...etc).
- Ces projets devront avoir des objectifs atteignables et facilement mesurables.
- Ils devront être conduits par des organisations reconnues pour leur engagement et/ou des personnels bénévoles.

Les caractéristiques éliminatoires :

- Des manifestations militantes ou à caractère politique
- Des activités ou actions non compatibles avec la protection de l'environnement (ex : rallye automobile)
- Le financement de formations

Subventions :

Le budget consacré aux subventions et partenariats est fixé à l'année par Ecocert. Le montant alloué peut varier en fonction des projets. En tant qu'entreprise, nous prenons la liberté de sélectionner les projets qui retiendront le plus notre attention.

Nous pouvons apporter un soutien financier mais aussi matériel, logistique, ou humain (interventions, conférences).

Sélection du projet :

La sélection de projet se fait après étude du dossier. Nous privilégions essentiellement des actions œuvrant pour la protection de l'environnement ou la sensibilisation du grand public.

Suivi des réalisations :

Nous demandons aux porteurs de projets de nous fournir un rapport (1 page), accompagné le cas échéant des preuves de paiement des dépenses effectuées sur la base de notre subvention. Pour des projets d'une durée supérieure à 6 mois, nous demandons des rapports trimestriels.

Documents demandés :

Un dossier comportant :

- Une présentation de l'association ou de la structure
- Les porteurs de projet
- Les actions prévues
- Période et localisation
- Les objectifs et résultats attendus
- Les partenaires associés ou sollicités
- Votre demande

Comment poser votre candidature :

Par e-mail : julie.basdevant@ecocert.com

Par courrier :

Ecocert - Julie Basdevant
BP 47 - 32 600 L'Isle Jourdain